

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 15 septembre 2016

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du conseil communal
Walter Vansteenkiste, bourgmestre
Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins
Christian Andries (jusqu'au point 16 inclus), Jan Verhasselt, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers (à partir du point 3), Eugène Verbist, Marie Christine Nys (vote à partir du point 3), conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove**, échevins, et **Michèle Laemont, Bernard Hoebanckx**, conseillers

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Didier Noltincx demande une minute de silence en hommage à Jos Geurts, décédé le 16 juillet 2016.

Le président propose de déplacer le point 12 – Création de la cellule locale pour une sécurité intégrale contre le radicalisme – à la séance à huis clos étant donné que des personnes y sont nommément mentionnées. Cette proposition est approuvée À L'UNANIMITÉ.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 23/06/2016 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Installation d'un nouveau membre du Conseil Communal : Madame Marie Christine Nys prête serment entre les mains du président et est installée en tant que conseillère communale.
3. Modification budgétaire n° 1 – 2016 : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point. Veerle Haemers intègre la séance. Ce point est approuvé par 14 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Eugène Verbist).
4. Règlement de rétribution sur les emplacements funéraires : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions (Didier Noltincx, Roger Mertens).
5. Règlement-taxe sur les inhumations, la dispersion des cendres et les exhumations : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 12 voix pour et 9 abstentions (Bernard Carpriau, Christian Andries, Jan Verhasselt, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Eugène Verbist).
6. Renégociation du prêt bancaire ING – approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 14 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Eugène Verbist).

7. Reconstruction de la Rue P. Remeker – Décision dans le cas des routes après enquête publique lors de la procédure de demande du permis d'urbanisme – réf. communale dossier 66/2016 – réf. GSA 8.00/2/GSA.805611 : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Reconstruction de la Rue E. Van Elewijck – Décision dans le cas des routes après enquête publique lors de la procédure de demande du permis d'urbanisme – réf. communale 67/2016 – réf. GSA 8.00/2/GSA.805614 : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Reconstruction de la Rue du Presbytère et de la plaine de l'église (phase 1 – réalisation du plan de gestion du parc) – Décision dans le cas des routes après enquête publique lors de la procédure de demande du permis d'urbanisme – réf. communale 76/2016 – réf. GSA 8.00/2/GSA.805647 : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Réaménagement de la Rue du Presbytère : détermination préliminaire de l'alignement adapté : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé par 14 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Eugène Verbist).
11. Modification du règlement de roulage complémentaire : interdiction des quads au Bessembos : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Règlement concernant l'utilisation de caméras dans un lieu fermé accessible au public : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. Farys : Assemblée générale extraordinaire du 28/10/2016 – approbation du mandat – modification des statuts : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Sibelgas et Eandis Assets : détermination du mandat pour l'assemblée générale du 3/10/2016 : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Sibelgas et Eandis Assets : approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 3 octobre 2016 : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
16. Vivaqua – séance extraordinaire du 08/11/2016 – projet de décision de la Commune concernant la proposition de fusion (Vivaqua–Hydrobru) : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
17. Commission de l'urbanisme et de l'environnement : remplacement du Président : Christian Andries quitte la séance. En séance publique et par vote secret, Steve Goeman est désigné en tant que président par 13 voix pour.
18. Commission de l'urbanisme et de l'environnement : remplacement d'un membre : Marie Christine Nys est proposée en tant que membre pour la liste WEMMEL.
19. Haviland : remplacement d'un représentant à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire : en séance publique et par vote secret, Marie Christine Nys est désignée en tant que représentante par 12 voix pour.
20. Regionaal Landschap Groene Corridor vzw : remplacement d'un représentant à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire : en séance publique et par vote secret, Jan Verhasselt est désigné en tant que représentant par 13 voix pour, 4 contre, 1 abstention et 2 votes nuls.
21. VZW Plaatselijk werkgelegenheidsagentschap : remplacement d'un membre à l'assemblée générale : en séance publique et par vote secret, Roberto Galluccio est désigné en tant que membre par 18 voix pour et 2 contre.
22. Vlaamse Vervoermaatschappij De Lijn : remplacement d'un représentant à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire : en séance publique et par vote secret, Didier Noltincx est désigné en tant que représentant par 18 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Eugène Verbist

- Demande si le miroir de circulation routière qui se trouvait à l'angle de l'Avenue J. De Ridder et de la Chaussée de Bruxelles peut être réinstallé vu le manque de visibilité.
- Demande s'il serait possible de repeindre les marquages routiers du pont enjambant le ring à hauteur de l'Avenue de Limburg Stirum. Le bourgmestre répond que cette zone appartient à la Région. Cette réfection a déjà été demandée à plusieurs reprises à la Région, mais sans résultat.

Monique Froment

– Explique que le juge de paix a déclaré la semaine dernière que le chemin vicinal numéro 3 situé à hauteur du parking C n'était pas prescrit.

La suppression du chemin vicinal est pour la Ville de Bruxelles et le maître d'ouvrage Ghelamco une condition à l'obtention d'un permis de bâtir pour le stade de football qu'ils veulent construire sur le parking C.

Le juge de paix a rejeté la demande de Ghelamco visant à prononcer la prescription du chemin vicinal sur la base d'une période de 30 ans d'inutilisation.

Elle demande au Collège d'encourager les riverains à utiliser ce sentier comme chemin de promenade.

Le bourgmestre répond que cette tâche revient aux groupes de pression et non à la commune. Il ne comprend d'ailleurs pas bien quel effet cela pourrait avoir.

– Constate que certains quartiers de Wemmel sont très sales, par exemple aux alentours de la Rue du Panorama, et demande s'il est possible d'y remédier.

L'échevin Jonckheere répond qu'il a connaissance de deux quartiers sales et qu'il a été pris acte de cette situation. Il constate que c'est surtout durant les mois d'été, du fait des congés, que les effectifs ne suffisent pas à tout entretenir. Il souligne également que chaque habitant est responsable de son propre trottoir. Ce point a été rappelé dans la lettre d'information.

Les habitants peuvent d'ailleurs également signaler les déversements clandestins et la présence de débris non ramassés sur le nouveau site web, sous la rubrique « Signaler un problème ».

Didier Noltincx

– Constate que la collecte à domicile des émondes a été supprimée, que le tarif du parc de recyclage a augmenté, que les sacs pour déjections canines ont été supprimés et que les poubelles aux arrêts de bus ont été retirées.

Il demande pourquoi ces mauvaises décisions ont été prises et quel en a été le coût.

L'échevin Jonckheere répond que les sacs pour déjections canines ont été supprimés parce qu'ils étaient utilisés à d'autres fins.

Des bornes de propreté canine ont à présent été installées à différents endroits à Wemmel. Du fait de l'ouverture étroite, ces bornes ne peuvent pas être utilisées pour y jeter d'autres déchets. Il va se renseigner sur le coût de ces bornes.

Les sachets eux-mêmes sont en vente dans les grandes surfaces et chaque propriétaire de chien qui participe à l'enquête menée par le Service Environnement reçoit une boîte de sachets gratuite (une seule boîte par participant à l'enquête).

Les poubelles ont été retirées parce qu'elles étaient remplies de déchets ménagers, ce qui n'est pas le but.

L'objectif est de les remplacer à l'avenir par des poubelles dotées d'une ouverture plus petite, qui ne pourront donc être utilisées que pour des petits déchets. La commune a également l'intention d'installer des cendriers aux arrêts de bus et à l'entrée des bâtiments communaux.

En ce qui concerne l'augmentation du tarif du parc de recyclage, l'échevin Jonckheere répond qu'il s'agit d'une application du principe du « pollueur-payeur » qui vaut dans toute la Flandre.

– Pointe du doigt le manque d'entretien au sein de la commune, les parcs peu soignés, la grande quantité de mauvaises herbes et l'échec des prairies fleuries.

L'échevin Jonckheere répète que durant les mois d'été, la commune a moins de personnel à disposition pour assurer l'entretien général. Depuis l'année dernière, les mauvaises herbes des terrains publics doivent être éliminées partout en Flandre sans recourir à des pesticides. Pour cette raison, la commune a opté pour un désherbeur thermique à vapeur. Cette méthode demande cependant un entretien intensif pour obtenir un résultat optimal, ce qui n'est pas possible avec nos effectifs.

Dans le cadre de la lutte contre les mauvaises herbes, on pourrait aussi opter à l'avenir pour des plantes couvre-sol ou pour davantage d'aménagements en dolomie.

L'échevin Jonckheere admet que les prairies fleuries ne sont pas vraiment réussies cette année, mais rappelle qu'elles ne coûtent rien.

Thierry Mombeek quitte la séance.

Eugène Verbist

Estime qu'en vertu du principe du pollueur-payeur, les grandes surfaces devraient être exhortées à reprendre les emballages. Ce système existe déjà dans certains pays. Il demande donc à ce qu'un courrier en ce sens soit adressé aux commerçants.

Roberto Galluccio

Soulève également le problème de la propreté à Wemmel. Plusieurs endroits de la commune ne sont pas entretenus, par exemple dans l'Avenue du Héron, et la végétation sauvage envahit tout. Le président répond que le problème a déjà été abordé à plusieurs reprises ce soir et que toutes les réponses ont été apportées par l'échevin Jonckheere. Il lance un appel pour que chacun prenne ses responsabilités et entretienne son trottoir. Si chacun entretient sa petite portion de trottoir et de rigole, le résultat contribuera automatiquement à une commune plus propre et plus belle.

Koen Weemaes

– Approuve la remarque d'E. Verbist concernant l'abandon des emballages dans les grandes surfaces. Il propose d'adresser un courrier à ce sujet aux grandes surfaces.
– Explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, le Gouvernement flamand offrira une prime pour récompenser les efforts collectifs en vue de la réduction de la consommation d'énergie des habitations. Si au moins dix habitations d'une commune subissent une rénovation visant à économiser de l'énergie, un montant de maximum 400 euros peut être alloué par habitation en guise de mesure de soutien. Le bourgmestre répond que ce point sera abordé avec le fonctionnaire en charge du logement et fera l'objet d'une publication sur le site web.

SÉANCE À HUIS CLOS

23. Création de la cellule locale pour une sécurité intégrale contre le radicalisme : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 21 octobre 2016.

Wemmel, le 26 septembre 2016

Par ordonnance :
La secrétaire communale
(s) K. DE TAEYE

Le président
(s) R. DE VISSCHER